

SOCIETE NEW BODY LINE SA.



RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGE DU 23/05/2017

1^{ère} résolution : Augmentation du capital de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant la libération intégrale du capital social, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de **386 400 DT**, à puiser des réserves facultatives, pour le porter de **3.864.000 DT** à **4.250.400 DT** et ce par l'émission de **386 400** actions gratuites nouvelles de nominal un dinar chacune.

Les actions gratuites porteront jouissance à compter du 01/01/2017 et seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital à raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide aussi de fixer la date de détachement pour le vendredi **28 juillet 2017**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

2^{ème} résolution : Modification des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital, de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Quatre Million Deux Cent Cinquante Mille Quatre cent Dinars (4 250 400 DT) divisé en Quatre Million Deux Cent cinquante Mille Quatre cent (4 250 400) actions nominatives de un (1) Dinar chacune entièrement souscrites et intégralement libérées. »

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

3^{ème} résolution : Pouvoir

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir, au Conseil d'Administration, représenté par son Président-Directeur Général, pour la réalisation et la constatation de ladite augmentation de capital.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

4^{ème} résolution : Formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir, au Président Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

PROCES VERBAL
Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le mardi vingt-trois mai à dix heures 30, les actionnaires de la société « NEW BODY LINE », société anonyme au capital de 3 864 000 Dinars dont le siège social est sis à l'avenue Ali BELHOUANE – Mahdia, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise sis au Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac – Tunis. Et ce, sur convocation parue au JORT numéro 54 du 06 mai 2017, et sur les quotidiens de la place « Echourouk » et « Le Quotidien » du 06 mai 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire présent ou représenté en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau comme suit :

- M. Karim REJEB SFAR : PRESIDENT
- M. Hafedh SBAA : Scrutateur
- M. Nessim REJEB : Scrutateur.

Monsieur Ridha LETAIEF de la société New Body Line est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que 279 actionnaires représentant 2 767 978 actions sont présents ou représentés soit 71,63 % du capital.

L'Assemblée réunissant ainsi le quorum est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des scrutateurs :

1. Les statuts de la société.
2. La feuille de présence à l'Assemblée.
3. Le Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 03 mai 2017 convoquant l'Assemblée Générale Ordinaire.
4. Les annonces légales des avis de convocation à l'Assemblée publiées au JORT et dans les journaux de la place.
5. Le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'arrêté des comptes de l'année 2016.
6. Les rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
7. Le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée déclare ratifier le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Par la suite, le Président souhaite la bienvenue aux présents et donne lecture du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration, et passe la parole au commissaire aux comptes pour présenter ses rapports.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les réserves facultatives d'un montant de **1 304 321.862** dinars au résultat reporté et d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 comme suit :

Libellé	Montant
Résultat de l'exercice	1 418 214.225
Réserves facultatives 2015 à répartir	1 314 941.862
Total bénéfice à répartir	2 733 156.087
Affectation pour :	
Réserve Légale 5%	0.000
Réserves facultatives	-1 303 476.087
Reliquat sur le bénéfice 2016 à répartir	1 429 680.000
Dividendes à distribuer soit 0,370 dinars par action et 37% du nominal	-1 429 680.000
Nouveau report à nouveau	0

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi décidé de fixer la date de mise en paiement des dividendes au **14 Juillet 2017**

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

6^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire la rémunération annuelle, sous forme de jetons de présence à raison de **1 500 DT** nets par administrateur et par an, allouée aux différents membres du Conseil d'Administration. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

7^{ème} résolution : Renouvellement du contrat de régulation du cours

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le contrat de régulation du cours de l'action NBL pour une période de trois ans couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle décide aussi de donner plein pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les conditions et les modalités de rachat d'actions propres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

8^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Karim REJEB SFAR



Scrutateur

Hafedh SBAA

Scrutateur

Nessim REJEB

Le Secrétaire

Ridha LETAIEF



(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31-12-2016	31-12-2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	3,1	179 830	179 830
Amortissements		-123 143	-72 933
		56 687	106 897
Immobilisations Corporelles	3,2	4 118 562	4 053 301
Amortissements		-2 384 793	-2 079 281
		1 733 769	1 974 020
Immobilisations financières		0	0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 790 456	2 080 917
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>1 790 456</u>	<u>2 080 917</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	3,3	1 378 690	1 447 967
Provisions pour dépréciation des stocks		-58 587	0
Clients et comptes rattachés	3,4	1 335 905	2 065 094
Provisions clients et comptes rattachés		-96 224	-96 224
Autres actifs courants	3,5	91 538	91 803
Provisions des autres actifs courant		-13 700	-13 700
Placements et autres actifs financiers	3,6	6 109 076	1 690 741
Liquidités et équivalent de liquidités	3,7	2 239 960	5 659 849
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>10 986 657</u>	<u>10 845 530</u>
TOTAL DES ACTIFS		12 777 113	12 926 447

(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-12-2016	31-12-2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		3 864 000	3 864 000
Autres capitaux propres		156 047	187 356
Réserves		1 701 542	1 702 388
Avoir des Actionnaires		-203 837	-64 789
Prime d'émission		4 720 600	4 720 600
Autres compléments d'apport		36 069	36 069
Résultat reporté		0	0
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>	3,8	<u>10 274 421</u>	<u>10 445 624</u>
Résultat de l'exercice		- 0	- 0
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>10 274 421</u>	<u>10 445 624</u>
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		0	0
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.9	379 744	358 816
Autres passifs courants	3.10	2 122 948	2 122 007
Concours bancaires et Autres passifs financiers		0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 502 692	2 480 823
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 777 113	12 926 447